

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de CEAUX-EN-LOUDUN

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Mars 2019

Les sociétés VALOREM et SERGIES ont le plaisir de vous présenter l'implantation finale du projet éolien de Ceaux-en-Loudun et de vous convier à une permanence publique d'information.



Permanence d'information en mairie de Ceaux-en-Loudun le mardi 9 avril 2019 de 18h30 à 20h

Nous vous présenterons les conclusions des études de faisabilité, l'implantation retenue en réalité augmentée et les prochaines étapes du projet.
N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions !

L'étude d'impact, pièce maîtresse de la demande d'Autorisation Environnementale

Comme expliqué dans notre précédente lettre d'information, différents experts (naturalistes, acousticiens, paysagistes) ont analysé les zones d'études afin déterminer les enjeux du site. Il s'agit ici de dresser un état des lieux de la zone du projet et ses alentours, jusqu'à 20 km autour du projet.

Voici les points étudiés : **les contraintes techniques et réglementaires, le milieu humain, le milieu physique, le milieu naturel et le paysage.**

Éviter, réduire, compenser

Dans la conception d'un projet, la règle ERC (Éviter, Réduire, Compenser) prévaut.

Ainsi, lors de l'analyse des scénarios, on évite les impacts en premier lieu, puis on réduit ceux qu'on ne peut éviter. Enfin, en tout dernier recours, des mesures compensatoires sont engagées.

Le résultat de ces états initiaux est ensuite compilé dans **l'étude d'impact**, étude technique et réglementaire obligatoire visant à évaluer les conséquences d'aménagements ou d'ouvrages sur l'environnement. Pièce maîtresse pour la demande d'autorisation d'un parc éolien, son contenu est défini par le Code de l'Environnement. Elle comporte plusieurs parties qui s'articulent entre elles : l'état initial ou scénario de référence, le **choix du projet, l'analyse des différents scénarios***, l'analyse des impacts du projet, les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.



Photomontage des 4 éoliennes de la zone Sud, depuis les Mées (1,2 km)

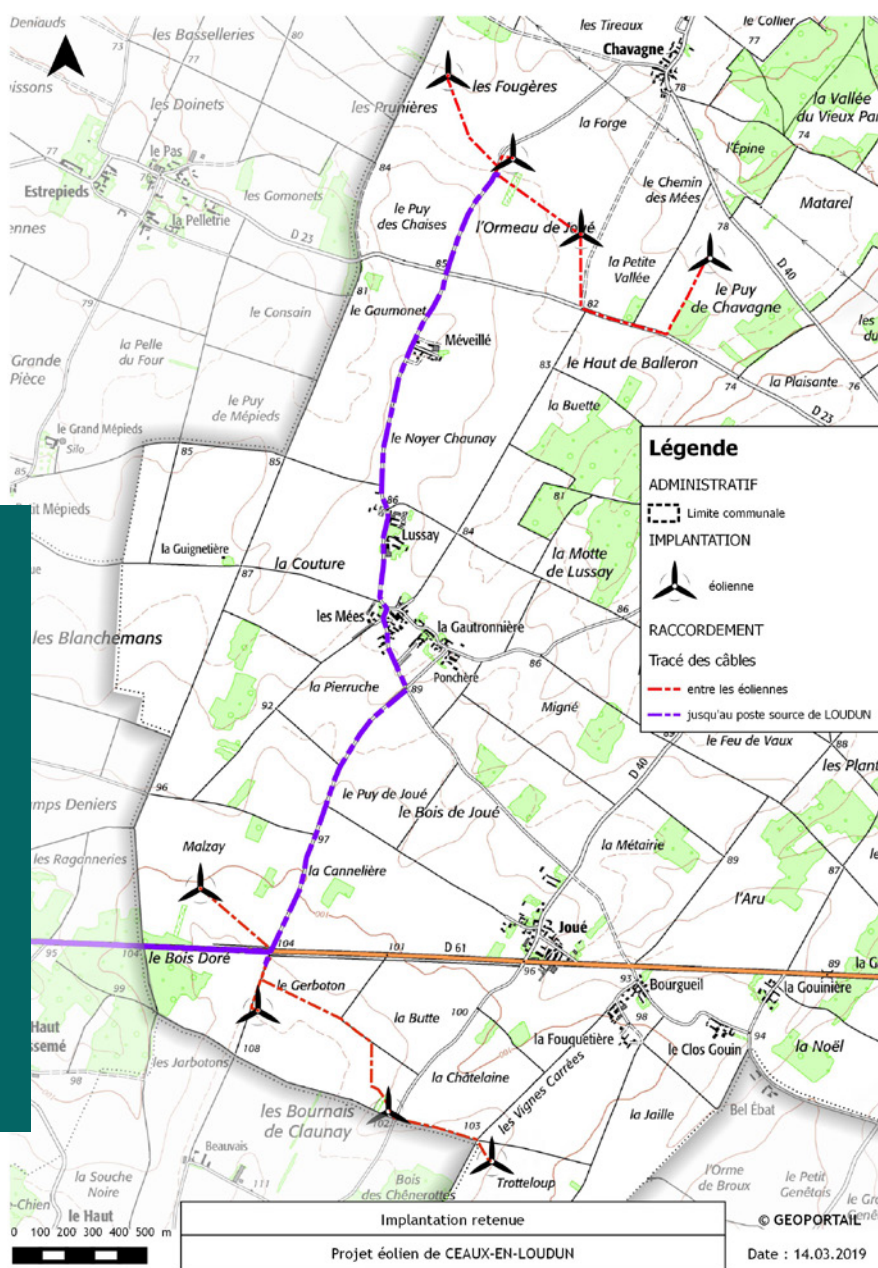
SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU PROJET SUR LE BLOG :
WWW.PARC-EOLIEN-CEAUX-EN-LOUDUN.FR

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de CEAX EN LOUDUN

L'implantation du projet

Au regard des enjeux identifiés et de l'accord des propriétaires-exploitants, 8 éoliennes (2 lignes de 4 éoliennes chacune) pourraient être implantées sur la zone Nord (entre Chavagne et Méveillé) et la zone Sud (entre Joué et Claunay).

Sur la base de cette implantation, VALOREM et SERGIES déposeront les dossiers de demande d'autorisations administratives d'ici la fin du printemps, au nom des sociétés de projets « Ceaux-en-Loudun Energies » pour la zone Nord et « Joué Energies » pour la Zone Sud. Maîtres d'ouvrage du projet, ces sociétés ont été créées spécifiquement pour assurer la gestion administrative du parc, sa construction puis son exploitation.



Caractéristiques du projet

- 8 éoliennes de 4,2 à 4,5 MW chacune
- Puissance du parc : de 33,6 à 36 MW
- Situé à plus de 700 m des habitations les plus proches
- Gabarit de l'éolienne : 200 m maximum en bout de pale
- Production équivalente à la consommation de 39 260 à 42 000 foyers*.

*La consommation moyenne d'un foyer pour ses usages spécifiques (hors chauffage et eau chaude électrique) s'élève à 2800 kWh par an (moyenne des sources ADEME, CRE, Enertech, INSEE, CEREN, MEEDD).

Votre contact VALOREM

VALOREM
Opérateur de énergies vertes

Lucie LABARTHE
213 cours Victor Hugo
33323 BÈGLES CEDEX
Mob : 06 35 33 20 88
Fixe : 05 56 49 82 11
lucie.labarthe@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information, Mars 2019
Commune de Ceaux-en-Loudun

Directeur de la publication :
Communication VALOREM

Contact : www.valorem-energie.com



Votre contact SERGIES

Simon BORDAGE
Ingénieur Projets

Fixe : 05 49 60 54 64
Mob. 06 26 73 70 84